

Danseur

N° 219 mars 2003

Dura lex, sed lex

Interroger les lois du spectacle, en décortiquer les mécanismes... Même si cet axe de recherche est déjà très prisé par les chorégraphes, le contenu de «Lex» créé par Geisha Fontaine et Pierre Cottreau surprend. D'un côté : l'interprète. De l'autre : le chorégraphe, avec ses choix, soumis malgré lui aux «lois» du spectacle. En filigrane, le public, avec ses exigences. Tous se croisent et se décroisent dans cette chorégraphie joyeuse et débridée, centrée sur le danseur. Du traditionnel «Bonjour, je vous téléphone à propos de l'annonce...» au plus subversif «Mon père est le directeur du théâtre de la Ville, alors, si vous m'engagez...», les mécanismes sont passés en revue. En témoigne le film, moment intime volé à l'audition ou incursion

loufoque chez ce spécialiste en ressources humaines d'entreprise... appliquées à la danse ! Les critères constitutifs d'un «bon» danseur – le plus performant, le plus juste, le plus engagé – donnent lieu à des solos, des duos ou des ensembles qui vont du minimalisme à l'emphase. Drôles ou graves, ils exploitent les richesses et les contraintes posées par la danse à l'interprète. Avec «Lex», les danseurs sont mis à mal dans une danse linguale très complexe, ou attachés par les pieds, mais restent l'objet d'un bel hommage. Au final, les quatre hommes s'en sortent avec les bravos, avant qu'on ne les vende aux enchères. Et le public d'acheter, les zygomatiques en éveil !

Nathalie Yokel

Champigny-sur-Marne/Centre Gérard-Philipe.

Aveux d'une nouvelle Lex

Geisha Fontaine et Pierre Cottreau renversent les codes bien-pensants: il y a du commerce même entre danseurs et chorégraphes. Lex lève le voile.

LEX : trois lettres qui cinglent comme le coup de fouet de la loi¹ lorsqu'elle abaisse son couperet. À l'instar d'un spectacle qui tranche dans le vif en prenant à rebours les codes établis. Car s'ils ont la caution d'une attitude artistique plutôt cérébrale et critique, la «pluri-activiste» Geisha Fontaine – elle est chorégraphe, danseuse, pédagogue et chercheuse – et son comparse Pierre Cottreau – qui officie également du côté du cinéma – usent volontiers de leur sérieux pour se rir des règles de l'art. Comme ces autres enfants terribles de la nouvelle scène française que sont Jérôme Bel, Xavier Leroy ou Boris Charmatz, ils manient la langue et les concepts philosophiques aussi bien que le mouvement pour sortir de ses gonds la danse contemporaine. Dans *Lex*, pièce pour quatre danseurs de sexe masculin, ils interrogent les ressorts de la création chorégraphique autant que les aléas de la production en lien avec le marché: «La production artistique n'échappe pas aux lois du marché. On s'en souviendra.», écrivent-ils dans un texte accompagnant la promotion de leur spectacle. De l'engagement d'un danseur jusqu'à sa vente aux enchères (!), ils passent par diverses phases de l'élaboration d'un spectacle, enchaînent saynètes et performances en tous genres pour nourrir la verve d'un pamphlet qui joue la dérision jusqu'à son propre retournement.

Les lois du marché

Qu'est-ce qu'un danseur? Combien ça vaut? Comment le choisir? Est-il jetable?... Ces questions trouvent différents échos à l'heure où le statut professionnel des danseurs n'est toujours pas clair en Suisse et où les intermittents du spectacle se battent en France pour obtenir des conditions convenables. Mais *Lex* soulève également une série d'interrogations d'ordre plus théorique adressées à un champ artistique qui ne cesse d'opérer sa propre déconstruction pour se projeter en avant. Si l'utopie d'un art total n'est pas à l'ordre du jour, tous les métisages sont permis et même provoqués pour créer des liens inattendus et révélateurs. Ainsi, une séquence filmée ouvre ici – à l'inverse du rôle auto-réflexif que joue souvent la vidéo sur les scènes chorégraphiques – un hors-champ éclairant: un recruteur d'entreprise en costume trois pièces énonçant les critères de sélection mis en œuvre lors de tout engagement professionnel. Scène ponctuée par un fatal: «mettre l'individu à l'épreuve», valable dans les sphères de l'économie comme dans le contexte des arts de la scène. Le ton est donné. Et si, malgré sa charge expérimentale et subversive, la création artistique n'était finalement qu'un sous-ensemble de la «société globale» et du grand bazar commercial? Une question ouverte par les quatre candidats-danseurs qui vendent leur talent sur différents registres. Au chorégraphe le plus offrant ou au plus talentueux? Le point d'interrogation se dessine en filigrane. Car, si le danseur est regardé à la loupe, soupesé et jaugé avant d'être choisi ou jeté, le chorégraphe ne l'est pas moins.

Le cours des actions/réactions

Curriculum vitae et motivations déversés sur répondeur téléphonique, ballet de langues acrobatique et silencieux, solos échevelés et poses contenues, danses de couple langoureuses ou contraintes, déshabillage et rhabillage, citations et parodies diverses... les séquences alignent les poncifs de la danse, de la performance et de la non-danse. Et pourtant! Cet air de déjà-vu déboule sur scène de manière si affichée et distancée que la proposition ne



© DR

peut être honnête. Poussées jusqu'à l'absurde, certaines situations dévoilent les ourlets et les ressorts cachés de la fabrication, révélant ce monde entre l'être et le paraître dans lequel les créateurs trouvent leur espace de liberté: celle de jouer et rejouer pour déjouer, histoire de faire la nique à la norme, aux codes et aux lois d'un genre.

Si le ton est ironique et la dérision salutaire, le constat de *Lex* ne manque pourtant pas de gravité. Car au-delà de la farce, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau rendent hommage à la fragilité du danseur et du chorégraphe rattrapés par les filets d'un système très normé. Et le public d'être pris à partie même lorsque le marteau du commissaire-priseur achève de fixer le sort des quatre danseurs.

Florence Marguerat

¹ «lex» signifie «loi» en latin

LEX

Compagnie Mille Plateaux Associés
Conception: Geisha Fontaine et Pierre Cottreau
Interprètes: Giuseppe Chio, Stéphane Couturas, Gaël Sesboué, Alexandre Théry. Et à l'image: Laurent Chanel
Création lumières: Arnaud Koseleff
Costumes: Claire Georges
Musique: Carlos Puebla

Coproduction: Mille Plateaux Associés, Théâtre Gérard Philipe de Champigny-sur-Marne. Avec l'aide à la création: de la Ville de Champigny-sur-Marne, du Conseil Général du Val-de-Marne, de la DRAC Île-de-France / Ministère de la Culture et de la Communication. Avec l'aide de l'ADAM, et le soutien du Centre National de la Danse pour le prêt de studio. Mille Plateaux Associés est une compagnie sélectionnée pour les Plateaux 2003 organisés par La Biennale Nationale de Danse du Val-de-Marne. La compagnie reçoit l'aide au fonctionnement du Conseil Général du Val-de-Marne.

Salle des Eaux-Vives
82-84 rue des Eaux-Vives, 1207 Genève
du 15 au 18 septembre à 20h30
représentation commentée le jeudi 16 à 19h30
réservations: 022 320 06 06
location billetterie Fnac



Journal
de l'**adc** n°34

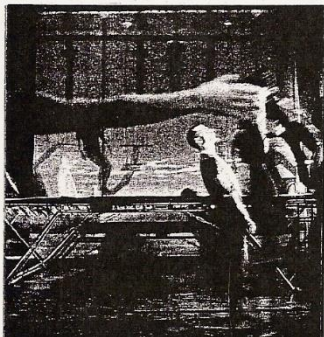
Journal de l'Association pour la Danse Contemporaine, Genève
septembre-décembre 2004

Des expériences qui donnent un coup de balai aux codes du ballet

Danseurs à la pointe

Ils s'emparent des nouvelles technologies, font subir aux corps des contorsions extrêmes. Et vont jusqu'à vendre aux enchères leurs interprètes. Jusqu'où iront-ils ?

Ça décloisonne à tout-va sur les scènes ! Toutes les disciplines se mélangent : danse, cirque, marionnette ; et la vidéo, les nouvelles technologies et les arts plastiques se mêlent encore de brouiller les représentations. L'actuelle tendance transgenre profite pleinement de la circulation de plus en plus intensive des artistes : tel circassien se pointe chez un chorégraphe qui fait le marionnettiste tout en performant comme un plasticien. Pour ajouter à la confusion, certains chorégraphes jouent les interprètes chez des collègues qui leur rendent la pareille dans la foulée. Echanges de bons procédés qui secouent les hiérarchies établies et inaugurent des formes neuves. Passage en revue de quelques aventures.



GUYARD BERNARD

LA CHORÉGRAPHE
KITSCU DUBOIS
TRAVAILLE
EN APESANTEUR.
EN HAUT, LE
"DISTORSIONNISTE"
JEAN-BAPTISTE
ANDRÉ, CLOWN
ET ACROBATE.

Faut-il casser la danse pour la réinventer ?

Les chorégraphes dits conceptuels, tenants de la désormais fameuse « non-danse », forment une vraie petite tribu. Jérôme Bel, Boris Charmatz, Emmanuelle Huynh, Xavier Le Roy, Christian Rizzo, Loïc Touzé ont un projet commun : détraquer les codes chorégraphiques – jolie danse, beau décor, chouette musique et spectateur transporté – pour faire surgir des propositions intrigantes, souvent sous influence des années 70. Gaffe, quand même ! Depuis presque dix ans qu'ils font l'économie de tout, ces chorégraphes-là peuvent finir par se dessécher et leurs œuvres s'avérer dépourvues de sens.

Quand l'ironie mine la danse

L'attitude critique envers les lois du spectacle prend une tournure puissamment ironique avec Michel Schweizer (compagnie La Coma) et le duo formé par Geisha Fontaine et Pierre Cottreau (compagnie Mille Plateaux associés). Dans Scan (more business – more money management), Schweizer, qui se définit comme un « organisateur de rencontres » (et grand désorganisateur de spectacles !), sape

l'autorité du chorégraphe en blackbouillant tous les beaux discours sur l'art. « Il faut se poser des limites quand on est danseur contemporain, sinon on se retrouve dans une peluche », observe, pince-sans-rire, l'un de ses interprètes en s'extirpant d'une peau de toutou. De fait, que peut bien encore signifier ce métier quand on se retrouve à faire une chienne de figuration.

De leur côté, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau s'interrogent aussi avec Lex sur la valeur du danseur dans le marché du travail, allant jusqu'à vendre aux enchères leurs quatre interprètes ! Entre farce et pamphlet, on rit. On s'étrangle aussi parfois face à la dérision d'un Marco Berrettini. Expert en outrage aux bonnes mœurs chorégraphiques, cet Italien culotté dénonce, en l'attaquant sur son terrain, le divertissement ludico-trash mondial.

...

Télérama

Geisha Fontaine & Pierre Cottreau RECRUES ET RETORS

Par Philippe Verrière



Tout commence par des messages sur un répondeur et un film, trop long pour être honnête. Plans fixes de visages, variations et surtout interventions régulières du responsable de l'ANPE tentant, non sans bon sens, d'appliquer les règles traditionnelles du recrutement, au choix des danseurs, pour une œuvre chorégraphique. Le film continue. Des danseurs s'y présentent, un peu trop. L'un fait même assaut de duplicité, suggérant que « son père travaille au Théâtre de la Ville et que cela pourrait aider... »

Puis les quatre danseurs apparaissent, tandis qu'un téléviseur, côté jardin, précise le critère de sélection en vigueur, au moment présent (le plus émouvant, le plus beau, etc...). Le quatuor, impayable de distance et de second degré, faussement naïf et absolument pas dupe, enchaîne les petites séquences avec suffisamment

de roublardise pour que l'on comprenne assez vite les règles du jeu et pas trop rapidement ses finalités. Ainsi, chacun à son tour, prend un solo. Drôle, bien dansé, sans faille. Arrive le dernier lascar qui donne un petit mouvement d'une jambe, avec un rien de décalé. Il annonce qu'il doit danser un solo de trois minutes. Il va les faire ses trois minutes. Toujours le même mouvement, en répétant la même phrase, mais en conjuguant le verbe être, à chaque fois d'une façon différente. Effet assuré.

Petit rappel : cette pièce qui critique la façon dont on recrute pour une pièce est aussi une pièce. On regarde alors chaque scène avec une distance redoublée : la lutte, deux à deux, la mise à nu des quatre gaillards, la gêne de deux d'entre eux comprenant qu'ils doivent comme leurs deux autres compères s'entreindre tendrement, la

parodie de contact-improvisation, technique chérie de l'avant-garde chorégraphique. Tout apparaît à double fond. Y compris le moment final.

Le programmeur du lieu doit monter sur scène, s'installer à un petit pupitre, et proposer à la vente les quatre interprètes. Et le spectateur de se demander s'il doit vraiment sortir le chéquier pour s'offrir un fantôme ou si, tout simplement, il lui est ainsi rappelé qu'en achetant le spectacle, le programmeur achète les danseurs et que son métier est ensuite de les revendre au public.

Dès le film, le doute s'est instillé au plus profond. Avec son air de ne pas y toucher, la pièce ne traite pas tant par l'ironie des techniques du monde économique, comparées à celles de l'art, lesquelles seraient pures et les autres mercantiles. Elle traite, par la comparaison, les processus profonds de compétitions qui sont également à jour dans ces deux univers. Ce que dit Lex, et le titre est, sur ce point, formidable. Ce sont bien les mêmes lois humaines qui s'appliquent pour recruter une assistante du directeur de l'ANPE et un danseur pour le spectacle Lex. Non parce que l'un et l'autre sont comparables mais parce que le processus de rivalité, lui, se situe au même niveau. C'est la cruauté de ce processus, son implacable humanité qui passionne, qui fait du spectateur un voyeur et un rieur, avant qu'il soit, à son tour, pris au piège d'un spectacle parfaitement réussi, derrière sa fausse naïveté. ■

Lex
Chorégraphie de Geisha Fontaine & Pierre Cottreau
18 Théâtre (Paris)

la Terrasse

Le journal des arts vivants en Ile-de France

n°104

www.journalHaterasse.com

Mensuel n° 104 de Janvier 2003 11^{ème} année paru le mercredi 8 janvier. **Tirage de 60 000 exemplaires.**

Prochaine parution le mercredi 4 février 2003. Club Bouche à Oreille voir en pages 30 et 31.

La Terrasse, 4 avenue de Corbéra 75012 Paris. Tél. 01 53 02 06 60 - Fax : 01 43 44 07 08.

E-mail : la.terrasse@wanadoo.fr

Sommaire 104 en page 2.

Lex

En tandem, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau se font les avocats du diable en interrogeant les lois du spectacle. Dura lex !

Choisir ses danseurs, fabriquer un spectacle, offrir au spectateur... Autant de démarches, qui malgré la « liberté » de l'acte artistique, tombent sous le coup de la loi, ou plutôt de la règle, avérée ou non. La chorégraphe Geisha Fontaine et le cinéaste Pierre Cottreau ont voulu questionner ce qui sous-tend la création, à savoir les lois du spectacle. Critique acerbe et loufoque, *Lex* s'attache d'abord à la matière première, le danseur. Toujours plus beau, plus émouvant, plus engagé, plus performant ? Peut-être, c'est en tout cas ce qu'on lui demande. Les attentes du chorégraphe, celles du public et du danseur structurent la pièce en différents temps, revus et corrigés à l'aune de ce que serait le danseur idéal. L'exploration de *Lex*, tout en se détachant de ce qui est enchaînement ou cheminement de danse, flirte avec le spectaculaire. Poussant jusqu'à l'absurde et l'humour les données de production du spectacle, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau signent là un opus vivifiant remettant en place la pensée critique.

**Lex, de Geisha Fontaine et Pierre Cottreau,
le 14 et le 16 janvier à 20h30, le 18 janvier
à 21h, le 19 à 16h, au Théâtre Gérard Philipe,
54 boulevard du Château, 94500**

De la frousse à la grâce, les coulisses de la danse

Respectivement chorégraphe et cinéaste, les Français Geisha Fontaine et Pierre Cottreau proposent, dès ce soir à la Salle des Eaux-Vives à Genève, «Lex», initiation formidable aux lois imitoyables du milieu chorégraphique, de l'enfer de l'audition aux élans farceurs qui sauvent de l'aliénation

Alexandre Demidoff

C'est la plus joueuse des initiations à la danse. Lex, qui lance ce soir la saison de l'Association pour la danse contemporaine à Genève, dit presque tout de la frousse du danseur, de son aliénation volontaire ou pas, des conditions de sa liberté, lorsque l'esprit du jeu finit par s'accoutumer de la loi du milieu. On pourrait y entendre ceci, qui ne figure pas dans le spectacle mais qui est avéré: j'avais appris que le chorégraphe français Gaïlora cherchait des comédiens, raconte un acteur romand chevronné. J'avais sauté dans le TGV, je me suis retrouvé à faire la queue au Théâtre de la Ville à Paris, nous étions 400 à postuler, une danseuse nous a montré le mouvement à faire, j'étais terrifié et je suis reparti tête basse sans penser l'audition.

Larmes ordinaires. Cette épreuve du feu est le quotidien du danseur. Son purgatoire, avec vue sur des paradis cruels. Ces coulisses, la chorégraphe française Geisha Fontaine et le cinéaste Pierre Cottreau les vivent dans Lex, spectacle brillant. Au Festival de danse d'Uzès où la pièce était programmée à la fin de juin, alors que la nuit invitait à la fugue, un film projeté sur la tour géante de l'Évêché captivait ainsi l'assistance. Devant 300 spectateurs, une nuit de visages semblait s'extraire des pierres sacrées des candidats à un spectacle, 80 pour quatre places. Plans fétichistes sur

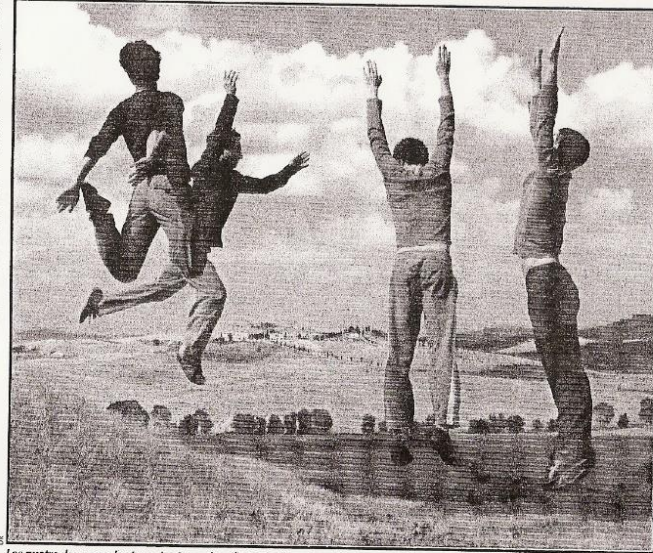
les pieds de l'un, zoom amoureux sur les yeux d'un autre; micro confesseur, encore, pour tout connaître de leurs états d'âme.

Pour parler de cette ainsi-chambre, Pierre Cottreau et Geisha Fontaine ont choisi de partir de leur propre pièce, Lex. C'est leurs auditions qu'ils détaillent ainsi. En contrepoint, dans ce même film, un chasseur de têtes decline son credo: privilégier la flexibilité, l'apaisée au grand fleabillat, l'écart, etc. Côté à

Le quatuor tire la langue, petite gymnastique comico-savante très réglée

côté, deux mondes, celui de la scène où règne souvent l'arbitraire, celui de l'entrepreneur où l'on apprend parfois à courir le Pékin. Montage efficace pour démontage raffiné: trop avertis pour céder au marchésisme, Pierre Cottreau et Geisha Fontaine soulignent que, de l'économie à l'art, il n'y a qu'un couloir qui emprunte ensemble décideurs et artistes. Pas de pureté, de posture plus enviable qu'une autre. Une même loi pour tous.

Passé ce préambule, quatre interprètes paraissent sortir de la toile. Les voici en muscles et en souffle, ces élus engagés pour nous jurer aux us et vices du milieu. L'un se contorsionne, visage ravagé, débitant la prose d'un chorégraphe anonyme, «la danse comme arme de résistance dans un monde où l'homme est sans cesse tréifié...». Un autre s'époumone, grinçante et conceptuel à la fois (à ce brode un peu), chantant les vertus d'un art rempart de l'humanité, à l'heure de *Left Turn*. C'est l'évangile tout sauf éternel de



Les quatre danseurs de «Lex». Les interprètes de Geisha Fontaine et Pierre Cottreau démontent d'un pas farceur les règles du jeu chorégraphique, jusqu'à s'offrir aux enchères en guise d'apothéose absurde.

ARCHIVES

leurs collègues que Pierre Cottreau et Geisha Fontaine effeuillent dans le vent avec une raclée de champagne. Ce sont aussi les mots d'ordre qui ornent les programmes, les fleurs finies des rhétoriques toutes faites.

Lieux communs, donc, dont se

prévalent certains pour masquer la vacuité de leur invention. À leur manière aimable et perfide, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau sont des censeurs de danseurs conscients de chorégraphiques ou idéologiques. Ainsi cette scène extravagante et sophis-

tiquée: en première ligne, le quatuor tire la langue, enchaîne pendant deux-trois minutes les acrobaties linguales... Petite gymnastique comico-savante très réglée. Ce sont les figures de la composition classique qui défilent ici: l'unisson, l'asymétrie, etc. Par

jeu. Manière civilisée de s'émanciper des lois du genre. D'inventer à pleine bouche sa liberté.

LEX, Genève, Salle des Eaux-Vives, 82-84, rue des Eaux-Vives du 15 au 18 septembre à 20h30. Loc. 022/520 05 06 et billetterie Franc.